

infosociety.ch newsletter

la lettre d'information du bureau de coordination société de l'information

août 2002 | n° 21 | newsletter@infosociety.ch

Editorial

Switzerland o points?

Beaucoup sont avides de connaître les « progrès » du *e-government*. Sondages, *benchmarks* et autres baromètres sur le sujet apparaissent comme palliatifs à cette faim. Reste que l'indigestion menace. Surtout avec des remèdes ressemblant à s'y méprendre à l'énoncé des résultats du concours de l'*Eurovision* de la chanson.

Mais avant d'arriver là, soulignons au moins un point positif à l'actif de ces *benchmarks*. Désormais, des données concernant la Suisse montrent le bout de leur nez. Deux exemples récents en témoignent.

Le premier, un sondage publié en novembre dernier par le consultant britannique *World Market Research Centre* (WRMC), tentait de « classer » 196 pays représentant plus de 2200 sites Internet en fonction de l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la pratique administrative. Les Etats-Unis arrivaient en tête tandis que la Suisse se plaçait 22^{ème} devant des pays comme le Danemark, la Norvège et la Suède. Surprenant? Pas vraiment, les critères utilisés pour ce classement confinant à l'absurde: la langue de référence était l'anglais et les sous-structures administratives restaient en dehors de l'échantillon. Ce qui revenait dans le cas suisse à ne pas intégrer à l'enquête le contenu des sites Internet des cantons ou des communes rédigé dans une ou plusieurs langues nationales...

Le sondage réalisé en avril dernier par le consultant *Cap Gemini Ernst & Young*, sur mandat de la Commission européenne, évite en

partie ce type d'écueils. L'enquête se concentre sur 20 services publics en ligne (12 pour le citoyen, 8 pour les entreprises) et classent ces derniers suivant leur degré d'intégration (de la diffusion d'informations brutes à la possibilité de réaliser une transaction). Une fois ces indicateurs agrégés en un seul index, un pourcentage illustre le niveau du service public en ligne. Réalisé la première fois en octobre 2001, cette enquête présente l'avantage – sauf pour la Suisse, cette dernière n'ayant pas participé alors... – de comparer dans le temps l'évolution d'un futur service public en ligne. Autre plus: langues nationales et sous-structures administratives ont été prises en compte.

La croissance du service public européen online a été de 10% entre octobre 2001 et avril 2002. Les services pour les entreprises progressent de 28.3% (à 68%) contre 17,5% (à 47%) pour le service public au citoyen. C'est dans le secteur générant des revenus vers l'administration que les services sont les plus développés (déclaration fiscale, TVA, taxes de douane, etc.) alors qu'en fin de classement se trouvent l'ensemble des services distribuant permis et licences. La situation suisse illustre également un développement une fois et demie plus important des services pour les entreprises que pour les citoyens. Là encore, les services générant des revenus apparaissent en tête de liste. En comparaison européenne, la Suisse arrive en avant-dernière position (35%) devant le Luxembourg (22%) alors que 85% du service public irlandais est en ligne. La moyenne européenne se situe à un taux de 52%.

Le sérieux de cette étude est cependant écorné par la définition retenue du service public. D'une



me and my benchmark

part, les services publics en question sont agrégés sans pondération. On néglige donc les conditions institutionnelles de la mise en ligne de services aussi différents que l'enregistrement d'une société privée, la requête d'un permis de conduire ou la transmission de données d'un patient vers son dossier médical. Dans des pays fédéralistes comme l'Allemagne ou la Suisse, la gomme du consultant efface ainsi une grande partie des facteurs expliquant la vitesse de progression d'un service public en ligne. D'autre part, la définition du service public reste bien étriquée; conséquence de la recherche d'un plus petit « service public » commun des 15 pays de l'Union européenne. A la trappe donc, la mise à disposition des textes de lois, les prestations relevant du service public (transports, radio, télévision, télécoms, électricité, culture), la recherche scientifique, etc. Avec une définition en forme de passoire, le consultant est atteint du syndrome de l'écumoire et avec lui, le service public en ligne. @

Yves Steiner
OFCOM


■ VOTE ELECTRONIQUE- p.2
Vie politique, amoureuse et technique.

■ VOTE ELECTRONIQUE- p.7
Journées d'Informatique Juridiques.

■ LIVRE- p.5
Digital divide: inégalités relatives et absolues.

Vote électronique

Vote électronique en Suisse: des priorités dictées par la technique? L'amour en Helvétie: vers la fécondation in vitro généralisée?

 LUC VODOZ - C.E.A.T. - EPFL

Disons-le d'emblée: cet article constitue un petit «coup de gueule» relatif aux fondements des projets des autorités fédérales et de quelques cantons en matière de vote électronique. Cependant, cette prise de position ne s'inscrit pas dans une approche «pour ou contre» l'introduction du vote électronique en Suisse: il s'agit plutôt de poser quelques questions quant aux réflexions qui justifieraient la mise en œuvre du vote électronique – en amont des enjeux de cette modalité de participation à la vie politique.

On me pardonnera les développements scabreux que pourrait susciter l'analogie entre vie amoureuse et vie politique: je ne résiste pas à la tentation d'illustrer certaines dimensions de la vie collective par celles de la vie conjugale, car cela me permettra de mieux faire comprendre le propos.

Le vote ou l'orgasme démocratique

Entre le moment où croiser un regard «hors du commun» fait s'emballer votre pompe cardiaque et celui où vous irez fêter l'anniversaire de votre dernier-né avec vos beaux-parents interviennent de très nombreux événements, que vous ne maîtrisez que très partiellement, et qui sont pourtant déterminants pour l'avenir de votre famille. De même tout politologue sait que ce qu'il est convenu d'appeler «la décision» est en fait une série de multiples décisions, intervenant dès la prise de conscience d'un problème collectif méritant d'être empoigné, jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle de mesures concrètes et à leur évaluation, en passant par toutes les étapes de la conception, de l'élaboration, de la négociation, de la formalisation ju-

ridique, de l'arbitrage politique (institutionnel et parfois populaire), etc.

Vie sentimentale et vie politique sont toutefois marqués par certains moments forts, symboliquement, émotionnellement, mais aussi matériellement. C'est dans ce sens que les dimanches de votes populaires (qu'il s'agisse d'élections ou de votations) sont en quelque sorte des journées d'orgasme démocratique: les enjeux ont été posés, les partenaires sociaux ont exécuté leurs parades, la place publique n'est plus une place pudique, les esprits sont échauffés, le corps social frémit puis s'agite, et vient le grand moment où, en quelques instants, «tout» se joue. Une fois la décision jaillie des urnes, et après quelques ultimes soubresauts télévisuels ou radiophoniques, les partenaires s'assoupissent... jusqu'aux prochains «jeux», aux prochaines jou-

Amour fade et filiation distendue

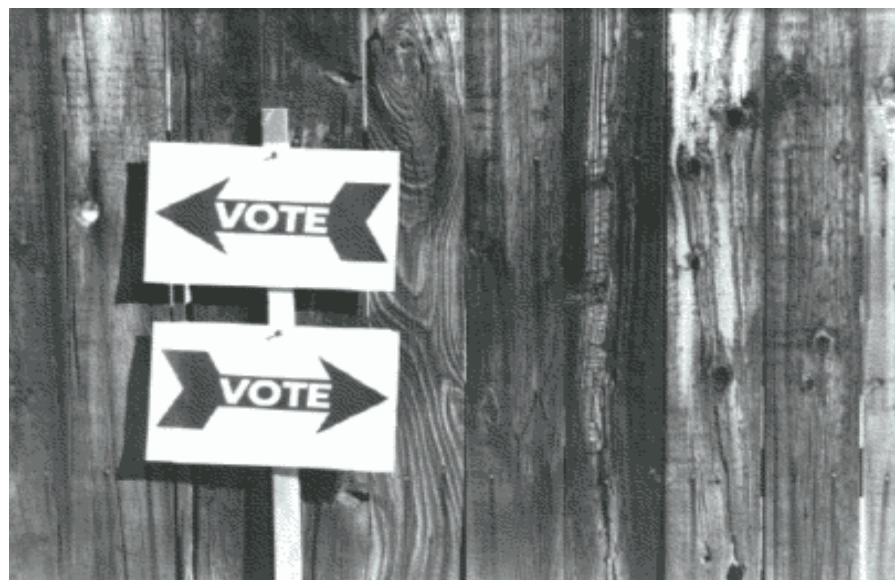
Vous apprenez un beau matin que vos géniteurs vous ont conçu un peu par hasard, sans réelle in-

tention, en tout cas sans passion, et peut-être sans participation de la moitié d'entre eux: certes vous existez; mais vous doutez de votre raison d'être, de votre légitimité, du bonheur que vous suscitez chez ceux qui vous ont produit, de l'amour dont vous êtes l'objet, de l'intérêt de votre existence. On vous a certes «un peu voulu», mais on ne s'est pas battu pour vous, on ne vous a pas ardemment désiré, on a peut-être même subi votre arrivée. On a bien fini par vous accepter, mais plutôt par faiblesse, ou par désintérêt: l'un au moins de vos parents était abstentionniste; et vous vous demandez dès lors quelle est la valeur réelle du couple qui vous a produit.

Une décision populaire ou l'élection d'une autorité issus d'un corps électoral aux trois quarts endormis sont ainsi fragilisés par le peu d'ardeur qu'ils ont suscité. En effet, la solidité, la validité, la portée et le soutien dont bénéficie un choix issu d'un orgasme démocratique mou étant limités, sa légitimité est en cause – et avec elle la légitimité du système politique qui l'a produit. Par ailleurs, dire «tant pis pour ceux qui sont restés passifs» reviendrait à faire peu de cas du viol.

La fécondation in vitro: miracle ou mirage?

C'est alors qu'entre en scène le magicien ou – soyons épicènes – la



«Aujourd'hui, les préoccupations technologiques ou juridiques paraissent primer sur les enjeux socio-politiques tels que celui de la «fracture numérique». Or cette approche technocratique occulte la nécessité d'une réflexion plus fondamentale quant à la logique d'exclusion inhérente à tout système politique, et quant aux moyens de l'atténuer»

fée; qui nous offre un moyen hautement fiable («totalement sûr» serait tout de même utopique) de procréer presque sans effort, individuellement, proprement, calmement, n'importe où et n'importe quand. Finis les déplacements, les controverses, les affres de la météo, les horaires restreints et autres obstacles à l'accomplissement du devoir politico-matrimonial. Jouissance productive garantie, hors du temps, libérée de l'espace et affranchie des contraintes relationnelles. Seule condition: se fier aux protocoles de laboratoires et autres logiciels fournis par *Informaticus SA*, apôtre de la communication virtuelle. A moins d'être illettré, qui donc refuserait un tel cadeau?

Les autorités fédérales et cantonales l'ont bien compris: accroître la participation politique – et en particulier l'acte symbolique fort du vote – sans cesse déclinante est un enjeu majeur pour la stabilité et la pérennité de notre système de démocratie semi-directe. Cependant, plutôt que l'abstentionnisme, ce sont ses causes profondes qui constituent le véritable problème. Or on a l'impression que nos autorités concentrent leurs efforts sur le symptôme, au risque de laisser le mal s'étendre; et l'on ne prend guère de risque à postuler que, malheureusement, promouvoir la fécondation *in vitro* restera sans effet sur les déficits de libido – sinon pour quelques fétichistes techno-euphoriques.

Voter sans débattre, c'est engendrer sans s'ébattre

Hormis la perspective de relever le taux de participation aux votations et élections, les arguments des promoteurs du vote électronique (adapter les procédures politiques aux modes de vie actuels, jouer un rôle de pionnier en matière de lutte contre les abus dans ce domaine, sonder les motivations des votants...) ne sont pas enthousiasmants, du point de vue politique au sens noble du terme (gestion collective de la vie en société). Ils le sont encore moins si on les compare aux risques (coûts, problèmes techniques, risques de fraudes massives et d'erreurs, quasi-impossibilité de mettre en œuvre le contrôle public d'éventuels recomptages, «fracture numérique», et j'en passe).

Existent cependant quelques cas qui plaident pour l'introduction du vote électronique, comme celui des Suisses de l'étranger, parfois injustement empêchés de voter en raison d'importants obstacles logistiques, alors même que leur taux de participation aux votations est en moyenne plus élevé que celui des Suisses de l'intérieur. Des contraintes territoriales fortes – qui n'existent guère en Suisse – seraient aussi de nature à plaider dans ce sens, et l'exemple canadien est intéressant à cet égard: les essais qui y ont été tentés ont été concluants, mais on a constaté que davantage de citoyens préféreraient le vote par téléphone (plus accessible et moins coûteux) au vote par Internet.

Aujourd'hui toutefois, chez Dame Helvétie, les préoccupations technologiques (sécurité, etc.) ou juridiques (base légale, etc.) paraissent primer sur les enjeux socio-politiques tels que celui de la «fracture numérique». Or cette approche technocratique occulte la nécessité d'une réflexion plus fondamentale quant à la logique d'exclusion inhérente

à tout système politique, et quant aux moyens de l'atténuer. Dans cette optique, agir sur l'ampleur, la qualité et les modalités du débat démocratique ne serait-il pas plus prometteur que miser sur un nombre accru de «clics» de souris? Car comme chacun le sait, la qualité de l'acte dépend avant tout de l'attention portée à ses préliminaires – qualité dont l'attrait stimule alors le goût pour des pratiques répétées.

A faux problème, pas de bonne solution

Le déficit de participation politique ne provient ni de la distance du bureau de vote, ni de la flemme dominicale des citoyens. Dès lors, si le vote électronique peut sans doute être profitable à plusieurs égards, ce serait se leurrer que miser essentiellement sur lui pour contrer significativement le déclin de la participation aux élections et votations: c'est la personne qui suscite la passion, et non la forme du lit dans lequel elle s'offre; seule donc une *res publica* accessible et séduisante pourra véritablement retendre la motivation des citoyens à fréquenter l'*agora*.

Autrement dit, l'approche technique qui prévaut dans les discussions d'experts en matière de vote électronique revient à traiter un problème d'ordre sexologique – le déclin de la libido politique – par une opération de chirurgie plastique, inadaptée aux enjeux bien réels que recèle le déficit de pulsions participatives démocratiques. @

pour en savoir plus

Vodoz L., Pfister B., Blaser J., 1998. *Internet et politique en Suisse: quel impact pour les organisations intermédiaires?* Berne: Conseil suisse de la science, [rapport TA 31/1998; 108 p.; avec la collaboration de Y. Papadopoulos et M. Rey].

Vodoz L. (éd.), 2001. *NTIC et territoires – Enjeux territoriaux des nouvelles technologies de l'information et de la communication*. Lausanne: PPUR [448 p.].

SMSI

Les journalistes et le sommet mondial sur la Société de l'Information

 MICHEL BUHRER - FSJ

Les journalistes ont-ils un rôle à jouer dans la société de l'information? La question semble incongrue, mais on peut légitimement se la poser en lisant les documents officiels qui annoncent le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI). Car de journalistes, il n'en est pas mention. Tout au plus peut-on trouver ici ou là une référence aux «médias», sans que l'on sache si le terme recouvre les sociétés d'édition ou les gens qui y travaillent. Pour ce fonctionnaire onusien à la retraite, très au fait de ces questions, l'explication est évidente: de nombreux gouvernements n'ont simplement pas envie de parler des journalistes et de la liberté d'expression. Cela fait partie des thèmes qui fâchent et qu'on préfère noyer dans des considérations plus générales.

La Fédération Suisse des Journalistes (FSJ), en tant que plus grande association professionnelle du pays hôte, a pris l'initiative de rassembler un groupe de journalistes de divers horizons pour élaborer un papier de travail à l'occasion de la première conférence préparatoire de juillet dernier⁽¹⁾. Elle agissait aussi au nom de la Fédération Internationale

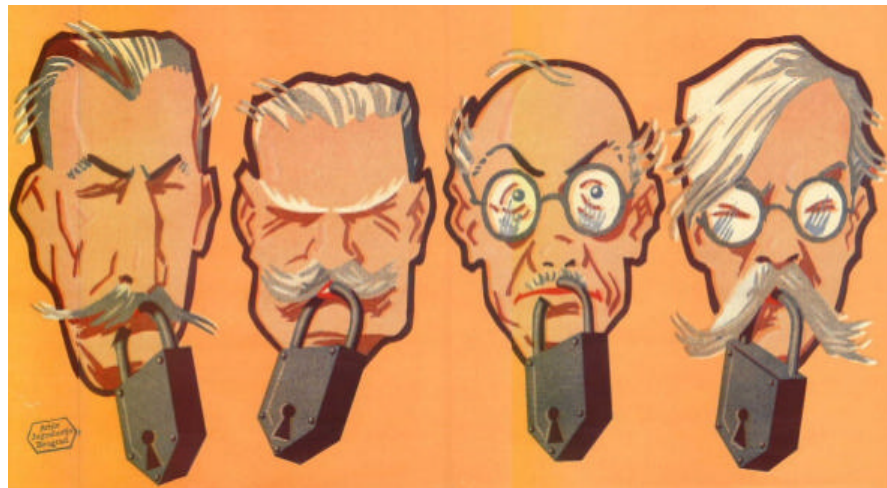
des Journalistes (FIJ). Le «danger», du point de vue des journalistes, n'est pas que des concepts aussi reconnus que la liberté d'expression ou de la presse soient évacuées du sommet, mais que les conditions de leur application, dans le monde de l'information digitale comme ailleurs, soient établies en dehors de la profession. Celle-ci a toujours revendiqué de pouvoir définir elle-même ses propres règles, en dehors de toute pression, selon le principe qui veut que (théoriquement du moins) les journalistes ne sont responsables que devant leurs lecteurs, c'est-à-dire le public en général.

La réflexion de ce groupe de travail se base sur les pratiques professionnelles de la presse dite «libre» depuis longtemps. Elles constituent notamment le socle des codes de conduite de nombreuses organisations professionnelles de par le monde⁽²⁾. Dans le cadre du SMSI, les journalistes estiment important de réaffirmer ces principes, tant il est vrai qu'ils sont plus souvent bafoués que respectés (voir le document de travail sous note 1).

Mais l'avènement d'une «société de la communication» (mal-

heureusement appelée société de «l'information» dans le cadre du sommet) modifie les enjeux. La corrélation de plus en plus forte entre les secteurs rédactionnels et marketing, la dégradation des conditions de travail des journalistes due aux nouvelles technologies (et aux exigences financières), la convergence accrue des médias et la concentration des entreprises éditrices demande un regain de vigilance. La FIJ a déjà publié plusieurs études sur les nouvelles technologies, qui en soulignent les avantages pour les professions des médias (facilité de transmission, accès aux sources, diffusion facilitée, etc.) mais aussi les risques. La FIJ souligne ainsi que le marché global des médias est dominé par neuf compagnies transnationales (la récente déconfiture de Vivendi Universal ne devrait pas modifier le paysage à moyen terme). Ces sociétés, caractérisées par une forte intégration verticale et horizontale, possèdent en plus des intérêts croisés. Dans ce contexte, l'information journalistique risque de devenir, de plus en plus, une simple marchandise destinée à valoriser les intérêts des sociétés éditrices⁽³⁾. Les attaques tous azimuts lancés par les éditeurs contre les droits d'auteurs sont à cet égard très explicites. Dans la même logique, les pratiques journalistiques ou les sujets considérés comme « non rentables » sont peu à peu réduits à leur plus simple expression.

Les journalistes (comme nombre d'ONG) des pays « info-pauvres » ont des revendications spécifiques dont certaines seront largement débattues durant le SMSI. Certains points du papier de travail présenté à Genève les concernent directement (accès facilité aux sources d'information, formation professionnelle, etc). Les associations professionnelles, à commencer par la FIJ, doivent encore faire un large effort de consultation pour intégrer ces points de vue. Les journalis-



ces points de vue. Les journalistes de ces régions demandent aussi à leurs collègues du « nord » de bien vouloir donner de leurs régions une image moins stéréotypées et, technologies de la communication aidant, d'avoir recours plus souvent à des journalistes locaux. Mais leur première préoccupation, au delà du fossé numérique, demeure les pressions exercées au niveau politique. Il suffirait pourtant d'appliquer des textes que tout le monde a signés, à commencer par l'article 19 de la Déclaration des Droits de l'Homme, un article qui a souvent été cité durant les journées préparatoires : «*Tout individu a droit à la liberté d'expression et d'opinion...*», etc. Cet article est

rappelé dans tous les documents plus précisément consacrés à la liberté de la presse, comme la Déclaration de Windhoek. Ce texte, issu d'un séminaire tenu par l'UNESCO en 1991 en Namibie, et avalisé par l'Assemblée générale des Nations Unies la même année, pose des bases très claires à la liberté de presse et d'expression en Afrique (4). Il a été suivi de plusieurs documents similaires concernant d'autres régions. Des documents que le gouvernement tunisien ferait bien de relire attentivement avant d'accueillir la deuxième partie du sommet de l'information, en 2005, s'il ne veut pas faire face à un large mouvement de fronde. Durant la conférence prépara-

toire, une pétition a déjà circulé dans ce sens. @

1. <http://www.geneva2003.org/home/index02.htm> (*Qu'est-ce que les professionnels des médias attendent du Sommet?*).
2. pour un choix de ces textes, voir: «*Codes et chartes de déontologie*», que vient d'éditer le Centre de formation des journalistes à Lausanne (www.crfj.ch).
3. Le *Monde diplomatique* d'août 2002 signale un livre sur la dégradation de la qualité journalistique aux Etats-Unis, due à la logique financière des éditeurs (*The News About the News : American Journalism in Peril*, de Leonard Downie Jr. Et Robert G. Kaiser, éd. Knopf, New York).
4. www.unesco.org/webworld/communication/communication_democracy/windhoek.htm.

Livre *Digital Divide**

Questions de départ: est-ce que l'Internet agrandit ou réduit le fossé existant entre les Etats qui disposent de multiples possibilités d'accéder à l'information et ceux qui n'y ont pratiquement pas accès, ou plutôt les différences sociales à l'intérieur des pays? Est-ce que l'Internet renforce la démocratie représentative ou accentue simplement le pouvoir des groupes d'intérêts actuels? Cette dimension globale, sociale et démocratique du «*digital divide*» est examinée du point de vue des cyberoptimistes, des cyberpessimistes et des cybersceptiques. Sur la base de statistiques d'origines diverses, une comparaison du développement d'Internet est établie dans 179 pays.

Résultats: la comparaison à l'échelon mondial entre les possibilités d'accès aux technologies informatiques modernes et à l'Internet prouve une fois de plus la suprématie du monde capitaliste (pays de l'OCDE). Il en est de même pour les différences sociales à l'intérieur des pays (différences entre les sexes, les générations, les catégories de revenus) qui, d'après Norris, ne sont pas une conséquence des nouvelles tech-

niques, mais suivent des modèles de stratification fondamentaux et les renforcent tout au plus. Des contre-mesures telles que des projets comme «Internet à l'école» sont certainement utiles, mais elles abordent le problème du mauvais côté. Et même dans des pays où entre 80 et 100% de la population peut accéder à l'Internet, il ne faut pas ignorer qu'il existe de multiples façons de l'utiliser (simple divertissement, études, information politique, etc.).

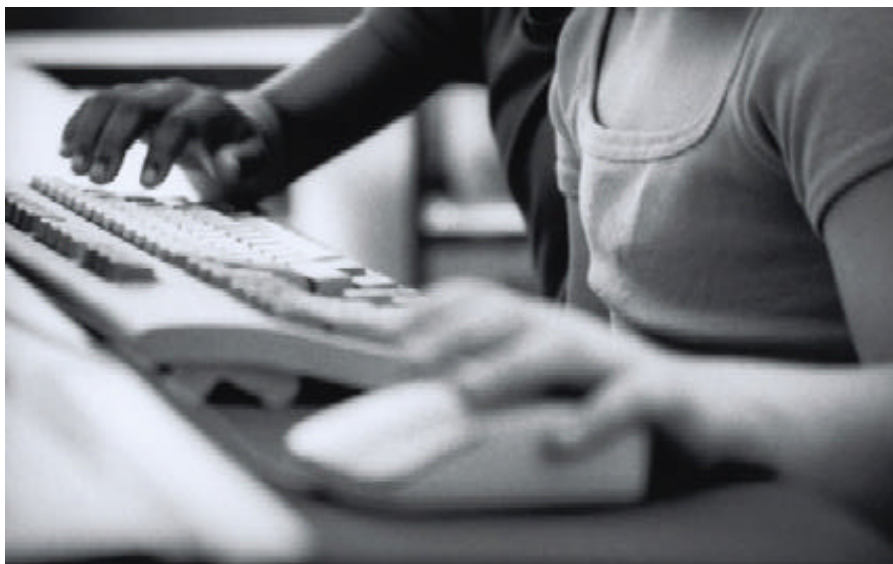
La crise de la démocratie peut-elle être surmontée grâce aux nouvelles possibilités de communication? En politique, on parle de transparence (confiance du public, capacité des gouvernements à rendre des comptes). Il est logique qu'un nombre croissant de parlements et de gouvernements utilise l'Internet pour communiquer des informations officielles. Des services en ligne sont plus rares, de même que les possibilités de donner son *feedback* sans restriction (contacts de base, communication du bas vers le haut). Dans toutes les pages web qui ont été analysées, le poids et la qualité des services d'information sont plus importants que ceux des services de communication ou de transactions. La diffusion, notamment par des organes de communication (ex. médias, organisations politiques), d'informa-

tions qui étaient jusqu'à présent difficilement accessibles mais d'un haut niveau de qualité renforce en premier lieu ceux qui défient les autorités étatiques.

Conclusions: l'Internet permet de baisser les coûts lorsqu'il s'agit de collecter des informations et de mobiliser des groupes. Il permet en particulier aux petits groupes ou aux collectivités marginales de mieux participer à la vie sociale et politique. Mais ce sont avant tout les actifs qui sont stimulés et les convictions existantes renforcées, et non les nouvelles opinions. Pour les pouvoirs publics, l'Internet signifie un changement des canaux de communication, et non du style de communication. Ainsi, les hypothèses formulées au début du livre sont vérifiées. Quant à la Suisse, elle n'occupe qu'une place mineure (p.ex. dans la comparaison des systèmes démocratiques en raison des particularités de son système politique). @

Kellerhals Andreas
Archives fédérales

*Pippa Norris, *Digital Divide. Civic Engagement, Information Poverty, and the Internet Worldwide*, Cambridge UP 2001. Des renseignements sur l'auteur et une version en ligne quasi intégrale du livre sont disponibles sur le site www.pippanorris.com.



Formation & TIC «L'école sur le net» en phase de réalisation

 MARCEL SIEBER - OFFT

L'initiative commune de la Confédération, des cantons et de l'économie privée en matière de formation «Public Private Partnership – l'école sur le net» (PPP-ésn) a été lancée en décembre 2000. Il faut améliorer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les écoles primaires et secondaires (niveaux I et II) au niveau de la qualité et de la quantité. Les mesures qui ont été conçues dans les trois domaines de l'infrastructure, des contenus et de la formation sont au premier plan. On constate des progrès significatifs dans le secteur de l'équipement technique grâce notamment à l'engagement de Swisscom. D'autres partenaires offrent aux écoles des produits de grande qualité à des prix intéressants en matière de matériel et de soutien technique.¹

«Utiliser les TIC pour apprendre»

Le recours aux TIC pendant les cours ne se limite pas cependant à mettre à la disposition des élèves des appareils en réseau performants. L'ordinateur doit plutôt devenir un outil pédagogique efficace. Alors que le projet «L'école sur le net» fondé sur le principe de

l'«accessibilité égale à tous» mettait plutôt l'accent sur l'aspect technique, l'«droit d'être formé ouvert à tous», c'est-à-dire le domaine de l'éducation, devient aujourd'hui prioritaire. La Confédération octroie des contributions aux cantons en vue d'assurer la formation et le perfectionnement des enseignantes et des enseignants à l'utilisation des TIC. Il s'agit dans un premier temps d'initier les formateurs aux TIC. Le plan d'action «Formation et perfectionnement du personnel enseignant en matière de TIC», qui a été adopté par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), contient des propositions à ce sujet. Les enseignantes et les enseignants continueront à se former en permanence par la suite. L'étude sur les technologies de l'information et de la communication qui a été effectuée par l'Office fédéral de la statistique auprès des écoles publiques en Suisse a révélé que les enseignantes et les enseignants sont motivés et se montrent, dans leur majorité, favorables à l'utilisation d'ordinateurs pendant les cours.² Il s'agit maintenant de transformer les idées novatrices en concepts et programmes concrets, afin que le principe «utiliser les TIC pour apprendre» devienne réalité.

Il reste à souhaiter que les TIC deviennent un thème majeur également dans le projet «Harmonisation de la scolarité obligatoire» (Harmos) planifié par la CDIP⁴.

Quels sont les projets pouvant bénéficier de mesures de soutien?

Il faudrait créer une base juridique pour le soutien apporté aux cantons par la Confédération. Après l'adoption par le Parlement, le 14 décembre 2001, de la loi fédérale sur l'encouragement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les écoles³, dont la durée est limitée à cinq ans, le Conseil fédéral a promulgué⁴, le 1^{er} août 2002, la loi et l'ordonnance qui s'y rapporte⁵. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) est chargé de l'exécution de cette loi.

Un canton ou un groupe de cantons peut déposer une demande de contributions auprès de l'OFFT pour un projet concernant des mesures à prendre en faveur de la formation et du perfectionnement des enseignantes et des enseignants en matière d'utilisation des TIC⁶. Ces demandes peuvent être déposées au plus tard le 15 septembre pour des projets débutant l'année suivante. Le programme de développement du canton ou des cantons pour l'utilisation des TIC dans les écoles est essentiel pour l'octroi de contributions. Il doit comporter les mesures de formation et de perfectionnement avec les projets correspondants. Le programme doit être mis en évidence, dans la description du projet, avec les objectifs, les ressources qui seront nécessaires, les étapes-clés, la planification des coûts et des garanties de qualité. Il est important également de présenter une justification des besoins. En outre, il faut montrer comment l'égalité des sexes sera assurée. Si ces conditions sont remplies, un groupe d'experts indépendants, constitué de représentants du monde de l'éducation, d'associations d'enseignants et des milieux scientifiques, évalue les demandes

en fonction des critères applicables aux contributions, tels qu'ils sont définis dans les bases juridiques. C'est sur les recommandations du groupe d'experts que s'appuient les décisions de l'OFFT. Chaque année, les cantons informent l'OFFT des progrès et de l'état des projets, afin de juger de l'efficacité des mesures qui ont bénéficié d'un soutien. Une fois que l'évaluation est terminée, l'OFFT fournit un rapport au Conseil fédéral.

Ce sont les élèves qui doivent en bénéficier

L'OFFT veille à ce que les écoles suisses aient un accès fiable à Internet et bénéficient des dernières innovations techniques en matière de matériel et de logiciels. Ainsi, les enseignantes et les enseignants disposent de solides instruments pour introduire dans leurs cours de nouvelles méthodes d'apprentissage et d'enseignement. Ils se formeront en permanence pour bien savoir utiliser les TIC comme outils pédagogiques et didactiques, afin que les élèves en particulier profitent pleinement de l'initiative «L'école sur le net». @

1. Voir www.ppp-sin.ch.
2. <http://www.bfs.admin.ch/news/pm/0351-0205-10.pdf>
3. RS 411.4.
4. RS 411.41.
5. <http://www.bbt.admin.ch/aktuell/medienn/2002/f/20020529.htm>.
6. Le dossier pour déposer une demande ainsi que d'autres informations et de la documentation sont disponibles sur le site internet de l'OFFT: <http://www.bbt.admin.ch/dossiers/ppp/f/main.htm>.

Informatique et droit

Journées Vote électronique (9-10 septembre 02, Genève)

La Chancellerie fédérale, l'Université de Berne et l'Association suisse pour le développement de l'informatique juridique organisent en automne prochain les Journées d'informatique juridique. La quatrième édition de ces Journées, axée sur la vote électronique, aura lieu à Genève. Cette année, l'Université de Genève et la Chancellerie d'Etat du canton de Genève sont également responsables de l'organisation.

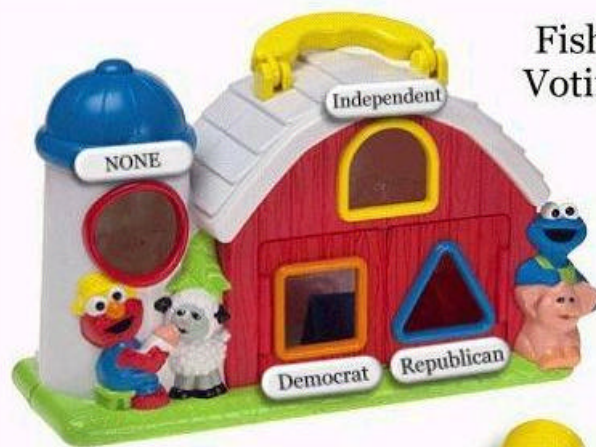
Le but de ces Journées est d'aborder les divers enjeux liés au vote électronique. Outre des contributions d'éminents conférenciers suisses et de l'étranger, la présence de nombreux spécialistes impliqués dans la future implémentation du système du vote électronique a comme ob-

jectif de présenter avantages et défis du vote électronique.

La première journée sera consacrée au cadre juridique du vote électronique (exigences en matière de liberté de vote et d'élection; protection des données, identité numérique officielle ou registre des électeurs). Quant à la deuxième Journée, elle s'attachera aux aspects technologiques du vote électronique et à l'environnement politique (participation aux votes et aux élections, légitimité du vote électronique, espace public virtuel seront discutées).

Informations et formulaire d'inscription sont disponibles sur le site www.informatiquejuridique.ch.

Florida is ready for 2004



Fisher-Price Voting Device

If you can't vote with this you can't think enough to choose.

Choose Your Shape

Impressum

Publication de l'Office fédéral de la communication (OFCOM), *infosociety.ch newsletter* est la lettre d'information mensuelle du Bureau de coordination société de l'information (SC SI).

Responsable de la publication: Roberto Rivola - Rédaction: Yves Steiner (resp.), Sabine Brenner & Bettina Nyffeler. Traduction: OFCOM.

Ont participé à ce numéro: N. Braun, M. Bühler, A. Kellerhals, M. Sieber, Y. Steiner & L. Vodoz.

Les articles signés en nom propre représentent les opinions du ou des auteurs, mais non les vues du SC SI, de l'OFCOM, ou de toute autre agence des administrations fédérales et cantonales.

Pour plus d'information sur l'action de la Confédération suisse dans le domaine de la société de l'information : <http://www.infosociety.ch>.

Toute personne intéressée à rédiger un article en lien avec la société de l'information en Suisse et dans le monde peut nous contacter sur newsletter@infosociety.ch.